

Chapitre 23

QCM

1. B. FAUX. Le compte de résultat rend compte de l'activité de l'entité et de la capacité de celle-ci à créer ou non de la valeur. C'est l'annexe qui a comme rôle, entre autres, de préciser certains éléments de bilan.

2. B. FAUX. L'annexe n'est pas obligatoire pour les entités de petite taille (micro-entreprises), éligibles au système de présentation simplifié (abrégé).

3. A. VRAI.

4. B. FAUX. Les comptes de variation de stock d'approvisionnements et de marchandises (603) peuvent être créditeurs, de même que les comptes de variation des stocks et des en-cours de production, produits (713) peuvent être débiteurs

5. B. FAUX. Il en est de même pour la classe 2 qui ne se trouve qu'à l'actif.

6. A. D. Réponses fausses : **B.** : la rubrique est une ligne non chiffrée du bilan et regroupe plusieurs postes. Ici, le terrain est un poste intégré dans la rubrique des actifs immobilisés. **C.** : Le terrain n'est pas un amortissable mais il peut faire l'objet d'une dépréciation inscrite dans la deuxième colonne du bilan, qui par définition intègre des montants négatifs ou nuls. Réponse bonne **D** : la ligne terrain comprend les comptes 211 et 212.

7. B. D. **D.** : L'annexe comprend obligatoirement un tableau des provisions, la justification de la passation et de l'évaluation des provisions.

Réponses fausses : **A.** : Les provisions forment une rubrique à part entière qui ne fait pas partie des capitaux propres. Il ne faut pas les confondre avec les provisions réglementées (voir UE10).

8. B. C. D. Réponses fausses : **A.** : Seul figure le résultat global.

9. B. C. D. **C.** : Le renvoi *b* précise en effet que le montant de cette ligne = stock final – stock initial, par conséquent, si l'entité a augmenté la valeur de son stock, cette différence est positive. **D.** : Cela dépend du résultat de la différence entre stock final et stock initial.

Réponses fausses : **A.** : Elle se situe juste en dessous et ne doit pas être confondue avec la production vendue, qui elle fait partie du chiffre d'affaires.

10. A. D. Réponses fausses : **B.** : Il reprend en première colonne les valeurs brutes du bilan de l'exercice précédent. **C.** : Les colonnes 2 et 3 rendent compte respectivement des acquisitions et des sorties des immobilisations. Les dotations aux amortissements et les reprises font l'objet d'un tableau spécifique de l'annexe : le tableau des amortissements.

11. A. D. Réponses fausses : **B.** : Il manque le montant de la colonne C qui correspond aux diminutions et dans laquelle doit figurer la valeur d'entrée des immobilisations cédées. **C.** : Même argumentation que pour l'item B., les prix de vente des immobilisations cédées ne figurent pas dans le tableau des immobilisations.

12. A. B. C. **C.** : On constate en effet que la valeur de clôture est de 700 K€ soit la somme du montant de début de période (600 K€) + les augmentations (100 K€). Il n'y a donc pas eu de diminutions donc pas de cession d'immobilisations amortissables.

CORRIGÉ

Réponse fausse : **D.** : C'est le tableau des immobilisations qui permet de vérifier cette affirmation.

13. A. B. C. **C.** : Nous avons vu lors de la question 11 réponse D., que la valeur brute des éléments d'actif cédés était de $1\,200 + 500 - 1\,300 = 400$ K€ et lors de la question 12 réponse C. qu'aucune baisse des amortissements n'avait été enregistrée. La valeur nette des actifs cédés est donc bien de 400 K€.

Réponse fausse : **D.** : La valeur brute des nouvelles immobilisations est bien de 400 K€, mais l'augmentation des amortissements de 100 K€ concerne la totalité des immobilisations et pas uniquement les acquisitions de l'exercice.

14. A. B. **A.** : En effet, en appelant A la valeur des provisions en début d'exercice N, nous savons que $A + 120 - 90 = 360 \Rightarrow A = 360 - 120 + 90 \Rightarrow A = 330$ K€.

Réponses fausses : **C.** : C'est possible mais pas certain, car le tableau des provisions comprend les provisions réglementées, qui ne font pas partie de la rubrique des provisions mais des capitaux propres. Pour s'en assurer, il faudrait regarder le détail du tableau des provisions. **D.** : Le montant des reprises est correct, mais les reprises se trouvent côté produits et non côté charges.

15. A. B. D. **A.** : En effet, en appelant B la valeur des dotations aux dépréciations en N, nous savons que $450 + B - 130 = 480 \Rightarrow B = 480 - 450 + 130 \Rightarrow B = 160$ K€. **D.** : Cette somme est un cumul, elle ne représente donc pas nécessairement les dotations (les augmentations) de l'exercice N-1 mais seulement le montant total des dépréciations à la clôture de N-1 (colonne D du tableau des dépréciations de N-1).

Réponse fausse : **C.** : Cette somme ne donne que la valeur de clôture des dépréciations cumulées, alors que la colonne amortissements/dépréciations de l'actif du bilan inclut aussi les amortissements cumulés.

Exercices

EXERCICE 1. SBMO

1. DONNEZ UNE DEFINITION DU BILAN, DE L'ACTIF ET DU PASSIF, ET PRECISER L'UTILITE DE CE DOCUMENT COMPTABLE POUR UN INVESTISSEUR DESIREUX D'ACHETER DES ACTIONS DE CETTE ENTREPRISE.

Bilan : Document de synthèse qui rend compte à un instant donné de ce que possède l'entreprise (ses droits de propriété et de créance) et de ses obligations (sous forme de dettes) envers les tiers (associés, banques, fournisseurs, État, salariés, ...). Il rend compte :

- de la valeur patrimoniale de l'entité à savoir ses capitaux propres : total I du passif ;
- de la valeur des éléments qui composent le patrimoine de l'entité : somme des actifs nets – le passif externe (provisions et dettes : totaux II à V).

Ce document en deux parties qui s'équilibrent (bilan signifie aussi « balance ») fait apparaître :

- à gauche, l'actif qui regroupe les éléments ayant une valeur positive qui contribuent à la création des avantages économiques futurs pour l'entreprise, c'est-à-dire qui constitueront ses flux futurs de trésorerie ;
- à droite, le passif qui rassemble les ressources qui assurent le financement des actifs.

Les actifs sont représentatifs des droits de l'entreprise et le passif de ses obligations envers les tiers.

Ce document informe l'investisseur sur la valeur du patrimoine de l'entreprise, sur ses engagements (passif) et ses droits (actif), ainsi que le montant des garanties que l'entreprise peut offrir à travers le montant de ses capitaux propres.

Il ne présage pas en revanche des performances futures. C'est le cours boursier de l'entreprise qui rendra compte du potentiel de croissance l'entreprise.

Attention Il est aussi possible de se référer directement à l'article 112-2 du PCG : « Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entité et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres [...]. Les éléments d'actif et de passif sont évalués séparément. »

2. IL EST PRECISE QUE SBMO ETABLIT SES DOCUMENTS DE SYNTHESE EN SYSTEME DE BASE. PRECISEZ LE SENS DE CES DEUX NOTIONS.

Les documents de synthèse, encore appelé « comptes annuels », peuvent être définis en référence au PCG article 811-1 : « Les documents de synthèse, qui comprennent nécessairement le bilan, le compte de résultat et une annexe mettent en évidence tout fait pertinent, c'est-à-dire susceptible d'avoir une influence sur le jugement que leurs destinataires peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre. »

Le système de base est le format de présentation de référence pour les documents de synthèse, obligatoirement suivi par les moyennes et grandes entreprises dont fait partie SMBO, puisque ses effectifs sont de 280 salariés (supérieur au seuil de 50) et son total bilan de plus de 19 millions, largement supérieur au seuil des 8 millions exigés.

3. PRECISEZ LE MONTANT DES DEFICITS ACCUMULES PAR L'ENTREPRISE JUSQU'A MAINTENANT.

Cette information se trouve dans la rubrique des capitaux propres du bilan, poste « report à nouveau » qui est négatif (accumulation des pertes antérieures) : 8 600 K€.

4. LA SOCIETE CONNAIT-ELLE DES PROBLEMES DE TRESORERIE ? (JUSTIFIER)

Non, la société ne connaît pas de problème de trésorerie puisque le bilan présente à l'actif des disponibilités pour une valeur de 500 K€, largement suffisant pour couvrir les dettes à moins d'un an (renvoi 5 du passif) de 300 K€.

5. PEUT-ON EVALUER GRACE AU BILAN, LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS (BREVETS, MATERIELS DE RECHERCHE) EFFECTUE DEPUIS LA CREATION DE L'ENTREPRISE ? (JUSTIFIER) SI NON, A QUEL AUTRE DOCUMENT FAUT-IL SE REFERER ? (DETAIL ATTENDU)

Oui, en partie. L'évaluation des brevets et autres licences se trouve dans la rubrique des actifs immobilisés, poste des immobilisations incorporelles. On peut les estimer à 900 000 € brut, sachant que tous les frais engagés n'ont pas forcément pu être activés (voir chapitre 11 et surtout UE10 : frais de R & D).

Le matériel de recherche se trouve en immobilisations corporelles, mais il est regroupé avec les autres comptes 21. Le bilan en système de base ou l'annexe nous permettrait d'avoir une information plus précise.

6. PEUT-ON APPRECIER DANS LE BILAN L'EFFORT FINANCIER DE FORMATION FOURNI PAR SBMO PENDANT L'EXERCICE N-1 ? (JUSTIFIER) SI NON, A QUEL AUTRE DOCUMENT FAUT-IL SE REFERER ? (DETAIL ATTENDU)

Non, les frais de formation engagés n'ont pas les caractéristiques d'un actif. Il s'agit de charges que l'on peut retrouver dans le compte de résultat à la ligne « autres charges externes » mais qui se trouveront regroupées avec beaucoup d'autres comptes (61. et 62.). L'entreprise peut éventuellement détailler cette information dans l'annexe. À défaut, il faudra se référer au solde du compte 6228 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires – divers » ou du 648 « autres charges de personnel » du grand-livre.

Attention Les frais de formation peuvent également sur option être immobilisés lorsqu'ils sont liés à un investissement immobilisable clairement identifié (voir article 213-8 du PCG, modifié par l'arrêté du 22 avril 2020 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2019-09 du 18 décembre 2019 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif aux frais de formation qui a intégré la ligne suivante : « Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation peuvent, sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou comptabilisés en charges. »).

7. L'ENTREPRISE EST-ELLE SOUMISE A DES RISQUES SUR SES ELEMENTS D'ACTIF ? SI OUI, QUELS SONT-ILS ? À COMBIEN SONT-ILS EVALUES ? EXISTE-T-IL UN DOCUMENT COMPTABLE DANS LEQUEL ON PEUT AVOIR LE DESCRIPTIF DE CES RISQUES ET SI OUI, LEQUEL ?

Oui, puisque la colonne « amortissements et dépréciations » de l'actif fait apparaître :

- 300 K€ de dépréciations sur les créances clients : risques de non-recouvrement (non-paiement) ;
- 60 K€ de dépréciations sur les VMP et 20 K€ sur les titres financiers immobilisés : perte latente liée à la baisse de la valeur des titres par rapport à leur valeur d'acquisition.

8. CET EVENEMENT FIGURE-T-IL DANS LE BILAN (A PRECISER) ET A-T-IL EU UN IMPACT SUR LE RESULTAT (A PRECISER) ?

Ce risque a la particularité de ne pas concerner un élément de l'actif et figure donc au passif du bilan au niveau de la ligne « provisions » pour 300 K€.

Attention Il ne doit pas être confondu avec la dépréciation du poste de créances qui se monte également à 300 K€ (voir question précédente).

Il existe un document comptable qui précise la teneur de ces risques : l'annexe.

9. ÉVALUEZ LA PART DES IMMOBILISATIONS QUI A ETE JUSQU'A MAINTENANT INTEGREE DANS LES RESULTATS DE L'ENTREPRISE ET QUI REPRESENTE UNE REPARTITION DE LA VALEUR DE CELLES-CI DANS LE TEMPS.

Cette part figure à l'actif dans la colonne « amortissements et dépréciations » et concerne :

- les immobilisations incorporelles pour 550 K€ ;
- les immobilisations corporelles pour 3 200 K€.

10. QUE REPRESENTE LE CHIFFRE D'AFFAIRES ? FIGURE-T-IL A L'ACTIF DU BILAN ? (JUSTIFIER) A-T-IL UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'ENTREPRISE ?

Le chiffre d'affaires représente la somme des ventes effectuées pendant un période donné.

Il ne figure pas au bilan car il s'agit d'un flux d'activité et non d'un élément du patrimoine.

Il a un impact positif sur le résultat de l'entreprise, c'est principalement lui qui doit couvrir l'ensemble des charges de l'entreprise.

11. CES INFORMATIONS DEVRONT-ELLES ETRE INTEGREES DANS UN DOCUMENT COMPTABLE ? SI OUI, LEQUEL, QUAND ET POURQUOI ?

Ces informations devront obligatoirement figurer dans l'annexe de l'exercice au cours duquel les décisions entrent en vigueur en application du principe de séparation des exercices. Elles sont en effet indispensables pour permettre aux tiers d'intégrer dans leurs analyses les modifications d'évaluation des actifs (frais de développement désormais immobilisés et plus en charges), les engagements financiers et stratégiques qui engagent durablement les ressources de la société (co-entreprise, BSA, actions propres).

EXERCICE 2. SBMO (SUITE)

1. COMPLETER LE COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'ANNEE N (DOCUMENT 1). LES CALCULS DEVRONT ETRE JUSTIFIES.

Calculs et analyse préalables :

- Chiffre d'affaires : 30 000 dont 65 % encaissés par l'entreprise ⇒ **Résultat : +30 000**
 - disponibilités : 65 % ⇒ +19 500
 - créances : 35 % ⇒ +10 500
- Achat de matières premières : 8 000 dont 80 % décaissés par l'entreprise ⇒ **Résultat : -8 000**
 - disponibilités : 80 % ⇒ -6 400
 - dettes fournisseurs : 20 % ⇒ +1 600

CORRIGÉ

- Salaires et charges sociales : 12 000, 10 % de cette somme reste à payer en fin d'année N $\Rightarrow$ **Résultat : -12 000** (dont le quart en charges sociales patronales)
 - disponibilités : 90 % $\Rightarrow$ -10 800
 - dettes sociales : 10 % $\Rightarrow$ +1 200
- Charges d'intérêts liées à l'emprunt bancaire : 10 % du montant figurant au bilan, entièrement payé $\Rightarrow$ **Résultat : 3 000 $\times$ 10 % = -300**
 - disponibilités : -300
- Dotations aux amortissements : les immobilisations corporelles et incorporelles sont réparties par fractions égales sur 10 ans $\Rightarrow$ **Résultat : 10 % (900 + 6 300) = -720**
 - amortissement s/ immobilisations corporelles : + 10 % $\times$ 900 $\Rightarrow$ +90
 - amortissement s/ immobilisations incorporelles : + 10 % $\times$ 6 300 $\Rightarrow$ +630
- Produits financiers liés aux placements de l'entreprise : 3 % sur les placements long terme et 4 % sur les placements court terme, virés sur le compte bancaire de l'entreprise $\Rightarrow$ **Résultat : 3 % $\times$ 600 + 4 % $\times$ 400 = +34**
 - disponibilités : +34
- La valeur du stock final de produits se monte à 600, il était de 1 600 au bilan, il y a déstockage donc un impact négatif sur le compte de résultat $\Rightarrow$ **Résultat : 600 – 1 600 = -1 000**
 - Stocks : 1 600 au lieu de 600

CORRIGÉ

Document 1 – Compte de résultat après inventaire exercice N SBMO à compléter en milliers d'euros (K€)

Charges (hors taxes)	Exercice N	Produits (hors taxes)	Exercice N
Charges d'exploitation :		Produits d'exploitation :	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Variation des stocks		Production vendue	30 000
Achats de matières premières [approvisionnements]	8 000	Production stockée	-1 000
Variation des stocks		Production immobilisée	
Autres charges externes		Subventions d'exploitation	
Impôts, taxes et versements assimilés		Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	
Rémunérations du personnel	9 000	Autres produits	
Charges sociales	3 000		
Dotations aux amortissements	720		
Dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions.			
Valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles cédées			
Autres charges	300		
TOTAL des charges d'exploitation (I)	21 020	TOTAL des produits d'exploitation (I)	29 000
Charges financières (II)		Produits financiers (II)	34
Charges exceptionnelles (III)		Produits exceptionnels (III)	
Impôts sur les bénéfices (IV)			
Total des charges (I + II + III)		Total des produits (I + II)	
Solde créditeur = bénéfice	8 014	Solde débiteur = perte	
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	29 034	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	29 034

2. COMPLETER LE BILAN SIMPLIFIE DE L'ANNEE N (DOCUMENT 2). LES CALCULS DEVRONT ETRE JUSTIFIES.

- 80 % des créances de l'année N-1 ont été encaissées
 - disponibilités : $80 \% \times 13\,000 = +10\,400$ et créances : -10 400
- 90 % des dettes des fournisseurs ont été décaissées ainsi que 100 % des dettes diverses
 - disponibilités : $90 \% \times 3\,200 + 570 \times 100 \% = -3\,450$
 - dettes fournisseurs : $90 \% \times 3\,200 = -2\,880$
 - dettes diverses : -570
- Le résultat de l'année N-1 a été entièrement consacré à la diminution des déficits antérieurs
 - Résultat : -2 000 et Report à nouveau : +2 000
- L'entreprise a acquis un terrain sur lequel elle compte établir une nouvelle unité de production. Ce terrain a une valeur de 200 000 € et n'est pas amortissable. Il a été totalement réglé.
 - disponibilités : -200 et immobilisations corporelles : +200

Document 2 – Bilan simplifié après inventaire, exercice N SBMO à compléter en milliers d'euros (K€)

CORRIGÉ

Actif	Exercice N			Passif	Exercice N
	Brut	Amortissement s et dépréciations (à déduire)	Net		
Actif immobilisé :				Capitaux propres :	
Immobilisations incorporelles :	900	640 (1)	260	Capital	18 000
Fonds commercial				Écarts de réévaluation	
Autres immobilisations				Réserves :	
Immobilisations corporelles	6 500 (2)	3 830 (3)	2 670	Réserve légale	
Immobilisations financières	600	20	580	Réserves réglementées	
Total de l'actif immobilisé (I)				Autres réserves	
Actif circulant :				Report à nouveau	-5 900
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	600		600	Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	8 014
Marchandises				Provisions réglementées	
Avances et acomptes versés sur commandes				Total des capitaux propres (I)	20 114
Créances :				Total des provisions (II)	300
Créances clients et comptes rattachés	13 100 (4)	300	12 800	Dettes :	
Charges constatées d'avance				Emprunts et dettes assimilées	3 000
Autres créances				Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Valeurs mobilières de placement :	400	60	340	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (5)	1 920
Disponibilités (autres que caisse)	9 284		9 284	Autres dettes	1 200
Caisse				Produits constatés d'avance	
Total de l'actif circulant (IV)	23 384	360	23 024	Total des dettes (III)	6 120
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	31 384	4 850	26 534	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	26 534

(1) $550 + 10\% \times 900$ / (2) $6\,300 + 200$ de terrain / (3) $3\,200 + 10\% \times 6\,300$ / (4) $13\,000 \times 20\% + 30\,000 \times 35\%$ /

(5) $3\,200 \times 10\% + 8\,000 \times 20\%$ / (6) $570 - 570 + 12\,000 \times 10\%$ / (7) 500 de trésorerie initiale (bilan N-1, ligne « disponibilités »)
+ $13\,000 \times 80\% + 30\,000 \times 65\% - 3\,200 \times 90\% - 8\,000 \times 80\% - 12\,000 \times 90\% - 570 - 200$ (terrain) - $300 + 34$ de flux financiers

3. LA SITUATION S'EST-ELLE AMELIOREE ? LES ACTIONNAIRES SERONT-ILS SATISFAITS ? JUSTIFIEZ.

La situation s'est nettement améliorée avec :

- un résultat qui a été multiplié par 4 (8 014 contre 2 000 en N-1) ;
- des disponibilités qui ont fortement progressé : 9 284 K€ contre 500 K€ en N-1
- les actionnaires ont des raisons d'être satisfaits car ils pourront espérer recevoir des dividendes et voir le cours boursier augmenter, compte tenu des perspectives de croissance de l'entreprise liées aux médicaments qui vont recevoir un avis favorable de mise sur le marché.

4. COMMENT LE RESULTAT PEUT-IL ETRE AFFECTE ?

- Versement de dividendes.
- Mise en réserve afin d'augmenter les garanties de l'entreprise.
- Épurement des déficits antérieurs (RAN).

EXERCICE 3. NAUTICSPORT

1. ÉTABLISSEZ TOUS LES TABLEAUX QUI VOUS SEMBLENT NECESSAIRES POUR L'ELABORATION DE L'ANNEXE, EN DETAILLANT CHAQUE POSTE.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE N

Situations mouvements (a) et	A	B	C	D = A + B - C
Rubriques (b)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immob. corporelles				
MTZX005	16 200			16 200
MTZX006	12 000			12 000
Serveur	1 800		1 800	-
Immob. financières				
Célios*	190 000		13 680	176 320
TOTAL	220 000	-	15 480	204 520

*Célios à l'ouverture de N : 250 titres × 760 € ; cession de 18 titres, soit une diminution de 18 × 760 €

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE N

Situations mouvements (a) et	A	B	C	D = A + B - C
Rubriques (b)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
MTZX005	8 127,00	*2 825,55		10 952,55
MTZX006	3 437,50	**1 500		4 937,50
Serveur***	943,75	71,35	1 015,10	-
TOTAL	12 508,25	4 396,90	1 015,10	15 890,05

*MTZX005 : 3^e annuité d'amortissement soit un taux linéaire résiduel de 1/3 qui reste inférieur au taux dégressif de

$1/5 \times 1,75 = 35 \%$. L'annuité de N est donc de : $(16\,200 - 8\,127) \times 35 \%$

**MTZX006 : 4^e annuité linéaire sur 8 ans : $12\,000 \times 12,5 \%$

***La cession du serveur suppose de retrouver la somme des amortissements pratiqués de la date d'acquisition (1^{er} jour du mois d'acquisition pour le début de l'amortissement dégressif soit ici le 01/02/N-2) jusqu'au début de l'exercice de cession, puis de calculer la dotation complémentaire du début d'exercice de cession (N) jusqu'à la date de cession (dernier jour du mois de cession dans le mode dégressif, soit ici fin novembre). Le taux dégressif est de $1/4 \times 1,25 = 31,25 \%$ et il faut passer au taux linéaire résiduel dès la 2^e année : $33,1 / 3 \%$ > 31,2%.

Somme des amortissements pratiqués en début d'exercice N :

1^{er} amortissement (N-2) : $1\,800 \times 31,25 \%$ < $11/12 = 515,63 \text{ €}$ + 2^e amortissement (N-1) : $(1\,800 - 515,63) \times 33,1/3 \%$ < $428,12 \text{ €} = 943,75 \text{ €}$.

La dotation complémentaire de N est de : $(1\,800 - 515,63 - 428,12) \times 50 \%$ < $2 / 12 = 71,35 \text{ €}$.

La sortie du serveur entraîne la sortie de la totalité des amortissements pratiqués : $943,75 + 71,35 = 1\,015,10 \text{ €}$

TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS DE L'EXERCICE N

Situations et mouvements (a)	A	B	C	D = A + B - C
Rubriques (b)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks*		1 944		1 944
**Créances client BCS	600	1 800		2 400
**Créances client SWB	1 000		1 000	-
**Créances client TSP	3 000	600		3 600
**Créances client LPLP		1 350		1 350
***VMP actions Testoc	300		300	-
***VMP actions Florus		120		120
Immob. financières				
****Obligations Célios				-
TOTAL	4 900	5 814	1 300	9 414

*Dépréciation sur les stocks : 9% < $21\,600 \text{ €}$

**Créances clients :

- BCS : l'entreprise pense récupérer 20 % de la créance, la dépréciation totale concerne donc 80 % de celle-ci soit : 80% < $3\,600 / 1,20 = 2\,400 \text{ €}$. 600 € ayant déjà été constatés, il reste à augmenter la dépréciation de $2\,400 - 600 = 1\,800 \text{ €}$.
- SBW a réglé pour solde de tout compte, sa dépréciation devient donc sans objet et doit être reprise.
- TSP : la dépréciation est portée à 60 % soit 60% < $7\,200 / 1,20 = 3\,600 \text{ €}$ de dépréciation totale contre 3 000 € actuellement. Il convient donc d'augmenter la dépréciation de 600 €.
- LPLP : dépréciation nécessaire pour $3\,240 / 1,20 \times 50 \%$.

***VMP :

- Actions Testoc : ont été acquises à 98 €, pour une valeur d'inventaire de 100 € en N, aucune dépréciation n'est nécessaire, et les 300 € antérieurement dotés sont repris.
- Actions Florus : ont été acquises en N à 124 €, pour une valeur d'inventaire de 120 € en N, une dépréciation de $(124 - 120) \times 30 = 120 \text{ €}$ est enregistrée.

CORRIGÉ

****Obligations Célios : ont été acquises à 760 €, pour une valeur d'inventaire de 790 € en N, aucune dépréciation n'est nécessaire et aucune dotation n'a été passée aux inventaires précédents puisqu'à ces périodes, le cours du titre était en progression.

TABLEAU DES PROVISIONS DE L'EXERCICE N

Situations mouvements (a) et	A	B	C	D = A + B - C
Rubriques (b)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	7 000	3 200	7 000	3 200

La dotation initiale de 7 000 € liée au différend avec l'ancien salarié n'a plus lieu d'être et a fait l'objet d'une reprise. En revanche, l'affaire qui oppose l'entreprise et l'administration fiscale génère une nouvelle provision pour risque.

2. COMPETEZ L'EXTRAIT DE L'ACTIF DU BILAN APRES INVENTAIRE DE L'EXERCICE N (DOCUMENT 4). OUTRE LA REPRISE DE VOS EVALUATIONS DE LA QUESTION PRECEDENTE, LE TRAITEMENT DE TOUS LES EVENEMENTS DU DOCUMENT 3 SERA JUSTIFIE.

Document 4 – Extrait de l'actif du bilan de la société NAUTICSPORT, après inventaire N

Actif	Exercice N		
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, matériel et outillages industriels (1)	28 200	15 890,50	12 309,50
Autres immobilisations corporelles : (serveur) (2)			
Immobilisations financières :			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (3)	176 320		176 320
Actif circulant :			
Stocks et en-cours :			
Produits intermédiaires et finis (4)	21 600	1 944	19 656
Créances :			
Créances clients et comptes rattachés (5)	118 000	7 350	108 706
Charges constatées d'avance (6)	900		900
Valeurs mobilières de placement (7)	9 600	120	9 480

(1) Regroupement des deux matériels, se référer au tableau des immobilisations pour les valeurs brutes et au tableau des amortissements pour les amortissements

(2) Le serveur a été cédé

(3) Se référer au tableau des immobilisations et des dépréciations des obligations Célios.

(4) Se référer au tableau des dépréciations, poste stock, la valeur brute correspond au stock final évalué lors de l'inventaire de N et donné par l'énoncé du document 2.

(5) Se référer au tableau des dépréciations, regroupement des 4 postes de créances clients.

(6) : L'abonnement du contrat de maintenance est facturé pour 1 200 € HT pour 12 mois, mais seule la période allant du 01/09/N au 31/12/N doit être intégrée dans les charges de l'exercice en cours. En application du principe de séparation des exercices, une charge constatée d'avance a donc été enregistrée pour les mois relatifs à l'exercice N+1 (de janvier à août) soit

CORRIGÉ

$1\,200 \times 8 / 12$, qui est considérée comme une créance sur prestation restant à effectuer par le fournisseur.

(7) En valeur brute : actions Testoc : $60 \times 98 \text{ €}$ + actions Florus : $30 \times 124 \text{ €}$; les dépréciations sont données dans le tableau des dépréciations.

L'opération du 27 décembre n'entraîne aucun traitement particulier, il s'agit d'une vente sur facture à établir qui a été enregistrée en tant que produits à recevoir. La créance figure au débit du compte 418, donc elle est incluse dans la valeur brute du poste de créances clients (118 000 €).